

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 14 Janvier 2025
Salle du conseil**

Procès-verbal

Date de convocation : 8 janvier 2025

Étaient présents : Philippe BERNARD, Maire ; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, adjoints ; Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE

Absents : Olivier TURLAIS, excusé, donne pouvoir à Damien GRELLIÉ

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Le PV du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

1) Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables PADD du PLUi valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération : à la suite de la publication de la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols », une modification du PADD a été nécessaire afin de s'y conformer. Un second débat a eu lieu entre Cholet Agglomération et ses communes membres pour modifier le PADD en ce sens de la circulaire susvisée. Le conseil municipal prend acte du débat à l'unanimité selon les notes explicatives présentées sur le contenu du PADD.

2) Soutien des collectivités aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte : il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure des capacités. Par vote à main levée (11 pour, 1 abstention) le conseil municipal décide de faire un don de 1 000 euros à la Protection Civile – FNC, Tour Essor à PANTIN (93).

3) Demandes de SUBVENTIONS sur les travaux des différents projets suivants :

☞ Réhabilitation d'une maison en Maison d'Assistants Maternelles

- Aide Financière à l'Investissement de la CAF ;
- Soutien à l'Investissement aux Communes auprès du Département ;
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de l'Etat.

☞ Rénovation Énergétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys

- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de l'Etat ;
- Fonds Vert de l'Etat.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

4) Convention de participation financière à la Cantine scolaire de Lys-Haut-Layon : des enfants résidants sur notre commune sont scolarisés dans les établissements de Vihiers, Nueil-sur-Layon, Tigné et prennent leur repas dans leurs restaurants scolaires. Un supplément de 1,20 € au prix du repas est demandé aux familles. La commune de Lys-Haut-Layon nous demande de prendre en charge ce coût et de signer une convention pour définir les modalités.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas signer ladite convention et de ne pas participer au frais supplémentaire de la cantine scolaire.

5) Convention de participation financière à l'accueil périscolaires de Lys-Haut-Layon : comme à l'alinéa 4, il est demandé à la commune une participation financière du supplément de 0.31 € le quart d'heure au prix demandé aux familles. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas signer ladite convention et de ne pas participer au frais supplémentaire de l'accueil périscolaire.

6) Kilomètres non roulés, selon le contrat auto les Assurances Mutuelles du Mans remboursent à la commune les sommes de 60,00 € pour le Fiat Ducato et 32,00 € pour le Renault Trafic pour les kilomètres non parcourus de l'année 2024.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

◆ **Lotissement le Lys :** avec l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°1, la nouvelle esquisse du projet est présentée au conseil. Un bornage est prévu le 30 janvier 2025.

Mr et Mme FRAPPREAU Pascal sollicitent l'acquisition d'une bande d'environ 205 m² longeant leurs

propriétés. Le conseil accepte ; le bornage et les frais de notaire seront à leurs charges.

♦ **Espaces verts** : suite à des incivilités, un arbre de l'opération « Une naissance – Un arbre » a été brisé. Il sera remplacé.

♦ **Bâtiments** : Quel avenir de l'ensemble des bâtiments : supérette, fournil et logement 46 route d'Angers ? Une réunion de la commission avec les membres consultants est programmée le 6 février 2025 à 18h30 pour définir un projet.

♦ **Finances** : une réunion est programmée le 4 février à 20h30 pour faire le bilan des budgets 2024. Budgets primitifs 2025, les feuilles de préparation sont distribuées à chaque commissions pour un retour le 25 février.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 11 février 2024 à 20h30.